

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 31 mai 2012, affiché le 7 juin 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 23 mai 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Marie-Rose GRANDET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD (arrivée à 20 h 45) - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry RÉBÉRE
Étaient excusés	Françoise ROY a donné pouvoir à Christophe DAVID-HENRIET Hélène JACQUET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Georges MARTINET
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Thierry RÉBÉRE Chantal DÉMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 15 Votants : 17

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2012 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de décisions n°4

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n°2012-05 : portant refus d'autorisation de modifier un établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation suite à la déclaration AT 00114811X0003 sollicitée par Monsieur GUNES Yasar pour le réaménagement du restaurant au Petit Dortanais.
- Décision n°2012-06 : portant refus d'autorisation de modifier un établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation suite à la déclaration AT 00114812X0001 sollicitée par Monsieur PERRIN Pascal pour le réaménagement du restaurant ANTALYA.

Proposition de dégrèvement de loyer d'un logement communal

Madame le Maire expose qu'en février 2012, suite aux fortes gelées, plusieurs logements ont subi des dégâts importants, concernant les canalisations d'eau. Les travaux n'ont pu être effectués qu'en mai. Aussi, une locataire n'ayant pu occuper son appartement sollicite un dégrèvement sur ses loyers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** un dégrèvement total des loyers de février à mai 2012.

Décision modificative n°1 budget Chaufferie

Jean-Claude Gaillard expose qu'une erreur de frappe s'est glissée sur le budget 2012 de la chaufferie. En effet, le résultat d'exploitation de 20 987 € devait figurer au compte 002 et non au compte 001. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le changement d'imputation.

Marché de voirie 2012

André PERRIN expose que les travaux de voirie ont été prévus au budget 2012 pour un montant de 50 000 € dont 32 000 € pour le marché suivant :

- Lot 1 : réfection parking de l'église, entrée de l'église, route de Vouais Sénissiat, puits perdu d'Uffel
- Lot 2 : enrobé coulé à froid

Une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 19 avril. Deux entreprises ont répondu au lot 1 et une au lot 2. Après ouverture des enveloppes, il s'avère que le montant total des

deux lots dépasse le montant prévisionnel du marché. En conséquence, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 mai 2012 propose de déclarer le marché infructueux, sachant que les 2 lots sont complémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission d'appel d'offres, à savoir : déclarer le marché infructueux, **décide** de reporter les travaux sur l'année 2013 et **autorise** le maire à lancer une consultation pour le puits perdu d'Uffel en raison de l'urgence des travaux. En effet, l'eau ne s'évacue plus et les travaux étant inférieurs à 15 000 € HT, la consultation peut avoir lieu.

Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude du renouvellement urbain de la Cité

Madame le Maire rappelle l'histoire de la Cité. Elle précise qu'un architecte mandaté par la SEMCODA avait étudié un projet de rénovation de la cité, qu'une réunion publique avait lieu le 20 octobre 2011 pour présenter ce projet aux habitants de la Cité, qu'une association s'était créée avec l'objectif d'être partie prenante dans l'étude du dossier.

Elle rappelle qu'une réunion s'était tenue en mairie avec le Sous Préfet, des représentants de l'association précitée, la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'architecte des Bâtiments de France et la DDT Direction Départementale des Territoires. Suite à cette réunion, le Sous Préfet a proposé aux élus de retravailler le dossier et d'y associer les membres de l'association. En conséquence, les services de la DDT ont proposé le lancement d'une consultation d'entreprises susceptibles de mener à bien la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire donne lecture de l'annonce à faire paraître dans les journaux ainsi que du cahier des charges élaboré par la DDT. Elle précise que cette mission s'élèverait entre 3 et 5 000 € auxquels il faut ajouter les frais d'annonces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le lancement du marché, **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Participation pour l'assainissement collectif

Jean-Claude GAILLARD expose que le Conseil Municipal a décidé en mars 2011 d'instituer la PRE Participation de raccordement à l'égout aux tarifs de 17 € le m² de SHON (surface hors œuvre nette) avec une participation minimum de 500 € pour toute construction inférieure à 30 m². Il explique que cette PRE est remplacée par la PAC Participation pour l'assainissement collectif suite à la loi de finances du 14 mars 2012. Il propose de maintenir les mêmes taux pour la PAC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **institue à l'unanimité** la Participation pour l'assainissement collectif à 17 € le m² de surface de plancher créée avec un forfait minimum de 500 € pour toute surface de plancher inférieure à 30 m².

Convention de délégation de compétence en matière de services réguliers de transports scolaires

Madame le Maire expose que le Conseil Général de l'Ain n'assurera plus le transport scolaire dès la rentrée de septembre 2012. La Communauté de Communes d'Oyonnax ayant la compétence en matière de services réguliers de transports scolaires a décidé de déléguer cette compétence à Dortan en raison des spécificités de son territoire avec une compensation financière de 31 187 €.

Madame le Maire informe les élus qu'une consultation a été lancée auprès de différents prestataires, qu'il n'y aura plus qu'un seul circuit les matins et soirs avec une option pour le midi. En effet, une enquête vers les familles permettra de définir le nombre d'enfants qui utiliseront ce car à midi. En fonction du coût et du nombre d'enfants, la commune décidera si cette option sera retenue. Elle précise que la présence d'un accompagnateur est obligatoire. Elle donne lecture de la convention de délégation de compétence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la convention telle que présentée, **autorise** Madame le Maire à la signer et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Convention pour occupation temporaire d'une parcelle communale

Dans le cadre du contournement de Dortan, Madame le Maire expose que le Conseil Général de l'Ain a acquis des parcelles jouxtant une parcelle communale ZE 160. Pour effectuer les travaux, ses services ont besoin d'utiliser cette parcelle qui sera défrichée, puis remblayée et modelée, une couche de terre végétale sera mise en place et enherbée. Madame le Maire donne lecture de la convention d'occupation temporaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la convention telle que présentée et **autorise** Madame le Maire à la signer.

Désignation d'un référent Ambroisie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes demande par courrier du 11 mai 2012 que la commune désigne un référent Ambroisie. Le « référent ambroisie communal » peut être un élu. Celui-ci sera chargé de l'information de la population, du repérage cadastral des foyers d'ambroisie et de la remontée d'informations au niveau départemental. Il veillera à l'élimination, tant préventive que curative, des plants d'ambroisie repérés. Madame le Maire précise que l'ambroisie a été localisée sur notre commune. Nicole RICHARD propose sa candidature. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **élit à l'unanimité** Nicole RICHARD comme référent.

Location d'un jardin communal

Madame le Maire expose que Monsieur VEROVE a quitté son logement communal depuis le 31 janvier 2012. Un jardin communal est attenant à ce logement. Une famille de Dortan sollicite l'utilisation d'une partie de ce jardin. Les élus sont favorables à la location du jardin par une ou plusieurs familles plutôt que de le laisser en friches. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le montant annuel de la location d'un jardin à 30 € et **autorise** Madame le Maire à signer les baux à intervenir.

Subvention aux Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut Bugey

Madame le Maire expose que l'association des jeunes sapeurs pompiers était en sommeil les deux dernières années. Or, cette association prend un nouvel élan, elle propose de les aider par le versement d'une subvention de fonctionnement égale à celle versée en 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le montant de cette subvention à 500 € et **décide** de prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

Questions diverses

- 1) Journée nettoyage du 2 juin : l'association Canoë Kayak a décidé de procéder au nettoyage de la Bienne et de ses abords, les Sentiers Buissonniers qui ont balisé et sécurisé les circuits se joignent à elle. Ce nettoyage est prévu sur les communes de Jeurre, Lavancia, Chancia et Dortan, communes qui participent également à cette journée pour le biais d'aides matérielles. Par ailleurs, Alain BRITEL informe les élus que l'association Canoë Kayak a mis en place des randonnées avec location de canoës, fournis par la Communauté de Communes d'Oyonnax, des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.
- 2) Madame le Maire informe les élus qu'un second courrier a été adressé au Président du Conseil Régional avec coupures de presse à l'appui, afin qu'il réétudie la possibilité de créer des arrêts des cars TER sur Dortan

La séance est levée à 21 h 15.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Thierry RÉBÉRÉ

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.